

30/03/19

Volume XVII – Lettre 26

23 Adar II 5779



Hil'hoth Yom Tov par le Rav David Ostroff, sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch. chlita

Hil'hoth Yom Tov

### Les allumettes sont-elles mouqtsé Yom Tov ?

Il est *assour* (interdit) de gratter une allumette pour allumer un feu, même si cela est nécessaire pour *o'bel nefech* (action liée à l'alimentation), comme cuire un aliment et ce, en raison du *nolad* (création d'une nouvelle entité).<sup>1</sup> Une allumette peut être utilisée pour transférer du feu d'un endroit à un autre; <sup>2</sup> par exemple, en plaçant l'allumette dans la flamme de la gazinière et en la transportant vers les bougies de *Yom Tov*.

### Quel est le 'hidouch (la nouveauté), pourquoi ne serait-ce pas permis ?

Le '*hidouch* réside dans le fait que l'allumette n'est qu'un vecteur de transport et n'est pas utilisée dans sa fonction propre. On aurait pu penser qu'il faille, *Yom Tov*, allumer les bougies directement à partir d'une flamme existante, sans intermédiaire. Les allumettes ne sont pas *mouqtsé* puisqu'elles ont une utilisation permise *Yom Tov* et peuvent être manipulées comme tout *kéli chemela'hto le beter* (objet utilisé pour une raison permise). Par contre, *Chabbath*, les allumettes ayant le statut de *kéli chemela'hto le issour* (objet utilisé pour une raison interdite) ne peuvent être touchées.

### L'interdit de nolad s'applique-t-il Yom Tov ?

*Nolad* s'applique *Yom Tov* et ses *bala'hoth* (lois) sont encore plus strictes que pour *Chabbath*. Par exemple, les os laissés sur une assiette *Yom Tov* sont *mouqtsé*, même s'il y a un chien, alors que *Chabbath*, ces mêmes os ne sont pas *mouqtsé* et peuvent être donnés au chien.<sup>3</sup> Ce type de *mouqtsé* est dérivé de *nolad* (nouvelle entité). Le morceau de poulet (ou de viande) entier était destiné à la consommation humaine quand *Yom Tov* a débuté. Suite au repas, les os "apparaissent" et deviennent un aliment pour chien, ce qui n'était pas le cas quand ils étaient intégrés au morceau de poulet qui est une nourriture "humaine". Cela s'applique même si les os étaient destinés au chien, dès le début, mais ils étaient *taffel* (secondaires) par rapport à la viande et ne constituaient pas l'entité propre qu'ils sont devenus pendant *Yom Tov*.

### Y a-t-il à ce sujet des différences entre Yom Tov et Chabbath ?

Oui, *Yom Tov*, les os sont *mouqtsé*, mais pas *Chabbath*, si des chiens ou des animaux sont dans le voisinage.

### Pourquoi est-ce plus strict Yom Tov que Chabbath ?

La *Guemara*, au début du traité *Betsa*, rapporte que, *Yom Tov*, Rabbi était plus strict sur le *mouqtsé* parce qu'il y a certaines tolérances *Yom Tov*, comme le fait de pouvoir cuisiner, qui n'existent pas *Chabbath*. Comme il est permis *Yom Tov* de cuisiner et d'exécuter d'autres *mela'both*, les gens pourraient avoir tendance à considérer *Yom Tov* comme étant moins strict que *Chabbath* et risqueraient de transgresser des *issourim* (interdits) à tort. C'est pourquoi, il a adopté des positions plus strictes en ce qui concerne les lois de *mouqtsé* et *nolad*. Le même principe s'applique aux épilures et coquilles destinées aux animaux: ils sont *mouqtsé Yom Tov*, mais ne le sont pas *Chabbath*, s'il y a des animaux aux alentours.<sup>4</sup>

### Cela veut-il dire que les épilures et les os doivent être laissés sur la table ?

Cela veut simplement dire qu'ils sont *mouqtsé* et qu'ils doivent être traités selon les lois du *mouqtsé*. Ce n'est pas nouveau. La plupart d'entre nous ne vivent pas à proximité de vaches ou de moutons (qui consomment coquilles et pelures) et par conséquent, ces restes sont également *mouqtsé, Chabbath*. Pour les retirer de la table *Chabbath*, il faut les racler avec un couteau sur un plat (pour le *Taz* et le *Michna Beroura*, mais pas le '*Ha'zon Ich*) ou les placer au préalable sur une assiette. Les plus *ma'hmirim* (rigoureux) placent un *beter* (objet permis) sur l'assiette avant d'y déposer le *mouqtsé*.<sup>5</sup> Si ces restes gênent certains, on peut les retirer normalement de la main, en s'appuyant sur le principe de "*graf chel rébi*" (Pot de chambre gami).<sup>6</sup>

[1] *Siman* 502:1

[3] *Michna Beroura siman* 495:17

[5] D'après le '*Hatam Sofer*

[6] Il y a un *heter* de déplacer directement le *mouqtsé* si sa vue indispose quelqu'un

[2] *Michna Beroura siman* 502:4, *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 13:3

[4] Voir *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 21:2

### Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport שמיני

(X:1-2) וַיִּקְחוּ בְנֵי אֶהֱרֹן נָדָב וָאִיְחִיָּהוּ אִישׁ מִחֶמְתוֹ וַיִּתְּנוּ בָהֶן אֵשׁ וַיִּשְׂיֵמוּ עֲלֶיהָ קִטְרֹת וַיִּקְרִיבוּ לִפְנֵי יְהוָה אֵשׁ זָרָה אֲשֶׁר לֹא צִוָּה אֹתָם. וַתִּצָּא אֵשׁ מִלִּפְנֵי יְהוָה וַתֹּאכַל אוֹתָם וַיָּמָתוּ לִפְנֵי יְהוָה.

Les fils d'Aaron, Nadab et Avihou, prenant chacun leur encensoir, y mirent du feu, sur lequel ils jetèrent de l'encens et apportèrent devant le Seigneur un feu profane sans qu'il le leur eût commandé. Et un feu s'élança de devant le Seigneur et les dévora et ils moururent devant le Seigneur.

La *Guemara* dans *Sanhedrin* (52a) rapporte que, alors que Moché et Aaron menaient le peuple vers le Mont Sinai, Nadav et Avihou les suivaient en se demandant à haute voix quand Moché et Aaron disparaîtraient pour pouvoir assumer le rôle de dirigeant. *Hachem* répondit : « **Nous verrons qui enterrera qui** ». Selon *Rachi*, la *Guemara* nous enseigne ainsi que c'est pour cet acte de recherche du pouvoir qu'ils moururent prématurément. Cet avis est difficile à comprendre pour deux raisons. La première est que la *Torah* donne une autre raison de leur mort (10:1-2) : **ils avaient apporté une offrande qui ne leur avait pas été demandée** et ensuite, nous ne trouvons nulle part que la recherche du pouvoir soit un crime capital.

Le *Steipler* résout ces questions en se basant sur la *Guemara* *Roch Hachana* (17a-b) qui enseigne que lorsqu'une personne agit avec humilité et modestie, *Hachem* fait abstraction de ses péchés et lui donne le temps de se repentir. À la lumière de cela, il explique que la *Guemara* dans *Sanhedrin* ne veut pas dire que Nadav et Avihou ont été mis à mort pour avoir recherché les honneurs. Pourquoi Nadav et Avihou ont-ils été tués sans délais pour leurs actions erronées? La *Guemara* répond que leur désir jaloux de prendre le pouvoir avait été exprimé un an auparavant et ils perdirent ainsi le bénéfice de la miséricorde divine pour leur donner le temps de se repentir. La cause réelle de leur mort fut le sacrifice étranger, comme le dit explicitement la *Torah*, mais ils furent jugés de manière stricte par *Hachem* pour avoir auparavant convoité la place des dirigeants.

Sur la base des explications du *Steipler*, nous pouvons résoudre une difficulté apparente dans le texte commençant par *אִלְהֵי נֹרוֹ* à la fin de la *Amida*. Apparemment, les demandes les plus importantes qui y figurent sont que *Hachem* ouvre nos cœurs à sa *Torah* et nous aide à accomplir les commandements. S'il en est ainsi, pourquoi ne pas commencer ce paragraphe par ces requêtes ?

La précitée *Guemara* *Roch Hachana* mentionne qu'il existe un autre moyen de mériter la clémence divine: négliger les torts qui nous sont causés et ne pas réagir aux insultes. Si *Hachem* prend en compte notre demande de nous aider à exceller dans notre étude et dans la pratique de nos *mitsvoth*, mais l'examine en fonction de nos mérites, nous n'avons aucune chance d'être agréés, car nos actions se font souvent sans concentration ou en pensant à autre chose. C'est pourquoi nous demandons d'abord de l'aide pour obtenir les deux clés permettant d'obtenir la miséricorde de *Hachem*: « **fais que mon âme reste calme en face de ceux qui m'outragent et qu'elle soit constamment humble comme la poussière** ». Ce n'est que lorsque nous aurons les outils nécessaires pour mériter le jugement compatissant de *Hachem* que nous pourrions présenter notre requête principale.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: (1) l'étude, (2) l'écoute attentive ...

L'étude de la Torah est différente. Elle ne nous procure pas un moyen de vivre dans ce monde, mais nous transporte hors de celui-ci. Elle nous permet de transcender le monde fini et de construire une relation avec D-ieu lui-même, c'est pourquoi, l'étude de la Torah n'est pas limitée dans le temps. Elle ne concerne pas qu'une époque ou qu'un aspect de ce monde, mais se rapporte à un monde au-delà du temps et de l'espace et celui qui étudie la Torah avec un cœur franc et sincère savourera l'infini au-delà du jour et de la nuit du royaume physique (basé en partie sur un propos de R. Yits'hak Berkovits de Jérusalem). Il faut noter que le verset précité, puissant et stimulant apparaît dans le livre de Josué et non dans le Pentateuque (les cinq livres de Moïse). Le Pentateuque a une portée universelle. Nous devons tous observer le *chabbath*, manger cacher et honorer nos parents (et nous étudions également les lois qui ne s'appliquent qu'à un segment de la population). Par contre, le Livre de Josué n'est pas aussi universel. Il met au défi ceux qui sont capables d'atteindre des objectifs beaucoup plus ambitieux. Réserver chaque jour du temps à l'étude de la Torah incombe à tous les Juifs, à tous ceux qui ont pour obligation de les «enseigner à leurs fils et de leur en parler» (Deutéronome 6:7). L'étude quotidienne de la Torah constitue une partie essentielle de notre journée, plaçant nos journées et notre vie dans une perspective appropriée.

Cependant, ne plus se rendre compte du temps, étudier la Torah à la recherche constante et sans fin de D-ieu et ne plus remarquer le jour, la nuit ou l'heure, entre dans le domaine de l'extraordinaire. Seul le véritable érudit de la Torah transcende les limites du temps et de l'existence physique et seul le véritable érudit de la Torah maîtrise cette première des 48 voies.

**Voie n°2** : L'écoute attentive. L'écoute (l'art d'écouter) est l'un des préalables les plus élémentaires à la réussite dans la Torah. Une des raisons en est qu'il n'a jamais été question que les gens étudient la Torah par leurs propres moyens. Les étudiants doivent préférer recevoir l'enseignement d'un maître, puis réviser entre eux, généralement par paires. Nous discuterons la semaine prochaine, avec l'aide de D-, de savoir pourquoi cet arrangement est si hautement recommandé pour l'étude de la Torah, mais c'est bien ainsi que la Torah a été étudiée et transmise pendant d'innombrables générations. Jusqu'à la fin de la période de la *Michna* (vers l'an 200 de notre ère), la Loi Orale (la *Michna*, le Talmud, le *Midrach*, etc.) était préservée sous forme orale. Il fallait écouter très attentivement pour ne rien perdre. Même à une époque plus moderne, pour véritablement saisir et comprendre l'essence de notre tradition, il faut étudier auprès d'un enseignant en Torah vivant et dynamique, un maître qui ressent lui-même la vibration de la Torah.

Être un bon auditeur a une signification supplémentaire. L'écoute n'est pas un talent inné et la plupart d'entre nous n'y excellons pas. Nous écoutons les autres d'une oreille attentive tout en étant préoccupés par nos propres soucis et affaires. Nous devons généralement nous forcer à sortir de notre propre petit monde pour nous ouvrir à ce que les autres nous disent : reconnaître que le "monde" de quelqu'un d'autre est aussi important que le nôtre. Notre relationnel en souffre, mais il est rare que nous dépassions notre égocentrisme naturel pour accorder aux autres l'attention qu'ils méritent.

Il est pratiquement impossible d'étudier la Torah avec une telle lacune. La raison en est simple : la condition préalable la plus importante pour s'élever dans la Torah (et nous parlons bien d'élévation dans la Torah) est la capacité de sortir de notre propre petit monde. Si la Torah parle vrai, alors cela doit faire une différence pour nous. Le véritable auditeur ne se contentera pas d'un simple : "Cela a du sens, mais je suis trop occupé pour m'en inquiéter maintenant." Il réfléchira aux ramifications et aux conséquences, sera prêt à intégrer de nouvelles idées et leçons dans sa vie et à en changer lui-même. Il sera également capable d'apprécier les perspectives uniques des autres êtres humains sur la Torah. C'est le vrai sens de l'écoute. L'étude de la Torah à elle seule a très peu d'impact sur un individu qui ne la ressent que comme une simple stimulation intellectuelle.

### Un mot sur la Téfila

Par Rabbi A Leib Scheinbaum (Pirkhé Chochanim)

à suivre

שמאהבתך ... ומשמחתך ... קראת את שמו ישראל וישרון

**En raison du grand amour ... et en raison de la grande joie ..., Tu l'as nommé Israël et Yechouroun**

Le *Klal* Israël est désigné par deux noms: Israël et Yechouroun. Non seulement ces noms ont une signification différente, ils sont également écrits différemment. Israël est écrit en לשון יחיד, au singulier, tandis que Yechouroun est écrit en לשון רבים, à la forme plurielle. Comment devons-nous comprendre cette distinction? Le Baruch Taam explique qu'un père a naturellement tendance à manifester un amour plus grand pour son enfant unique que pour un enfant en particulier dans une grande fratrie. La raison en est simple: il transmet toute son émotion et son amour à son fils, tandis que celui qui a une grande famille doit partager son amour entre tous ses enfants. D'autre part, celui qui n'a qu'un fils est toujours nerveux de peur que quelque chose ne lui arrive, de sorte que le père n'aura plus que des souvenirs. Certes, un fils n'en remplace jamais un autre; toutefois, celui qui a une grande famille ne restera pas sans enfants. En d'autres termes, un enfant unique recevra un amour plus grand, mais cet amour sera empreint d'une certaine tension, par contre, celui qui a une famille nombreuse peut devoir partager quelque peu son amour, mais sa joie sera plus grande que celle de son homologue.

*Hachem* aime le *Klal* Israël et il en éprouve une grande joie. Il est à la fois celui qui a un enfant et celui qui en a plusieurs. Quand il s'agit d'amour, le singulier est utilisé pour démontrer le grand amour que *Hachem* a pour Israël, son fils unique. En ce qui concerne la joie que *Hachem* a grâce au *Klal* Israël, le pluriel permet de souligner la grande joie qui accompagne une grande famille.

**A la mémoire de Henri 'Haïm ben 'Hil-Ber PLATT (28 Adar II 5765)**

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: [associationdeborahguitel@gmail.com](mailto:associationdeborahguitel@gmail.com) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Innortant** : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas ieter mais dénonser dans une **Gueniza**